

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 22/01/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 7h20

Codes postaux concernés : 5334 – 5360 - 5363

### Origine de l'interruption

= Tempête ISHA

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

Codes postaux impactés	Heure
5363	6h04
5334	6h29 / 6h40 / 6h58
5360	06h58 / 07h20

### Justification de la durée de l'interruption

= Les fortes intempéries et principalement les vents violents dus à la tempête Isha qui a touché notre pays, ont occasionné de très nombreux incidents sur le réseau dont des chutes d'arbres sur nos installations, conjugués à de nombreuses difficultés de circulation pour les équipes d'intervention d'ORES pourtant rapidement renforcées.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Chute d'arbres à deux endroits distincts dans le réseau de distribution aérien rendant impossible le rétablissement par déplacement des charges et nécessitant outre une réparation provisoire le place d'un nombre important de groupes de secours

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 22/01/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.